

Conseil Municipal du Mardi 09 avril 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/023

Date de la convocation : 27 mars 2024

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 20

Représentés : 0

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Kenan KOC.

Absents excusés: Pierre PELTIER, François NICOLAS, Gwenaël MAGNANT, Caroline CLAVÉ, Marie DOINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance: Olivier ARTHUR

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024

Vu - le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu - la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu - la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu - le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu - le débat d'orientations budgétaires du 26 mars 2024,

Madame la Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- de ne pas augmenter les taux en 2024
- de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) : 57.43 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) : 53.67 %

TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 12.76 %

- autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Olivier ARTHUR

A blue circular official stamp of the Mairie d'Isneuville is partially obscured by a black ink signature.

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

A blue circular official stamp of the Mairie d'Isneuville is partially obscured by a black ink signature.

Transmis en Préfecture : 25 avril 2024
Affichage : 25 avril 2024